

DÉPART

Parking de la salle des fêtes

- 1 Remonter la rue de la Forêt pour gagner la rue René Dhal que l'on prend à droite sur quelques mètres. La traverser au niveau du passage pour piétons et prendre la Sente aux Demoiselles. A la bifurcation avec un autre chemin, le prendre à gauche sur 50 m.
- 2 Encore à gauche (on suit alors le GRP en longeant le pré qui se trouve à votre droite) jusqu'à la route de St-Illiers-le-Bois.
- 3 Traverser la route de St-Illiers-le-Bois et prendre le chemin en face. Aller jusqu'à la D11.
- 4 Traverser la D11 : plusieurs chemins sont face à vous : prendre l'allée la plus à droite et continuer tout droit jusqu'à la route D301-6 qui rejoint la Chapelle de Bonne-Nouvelle.
- 5 A la route remonter à gauche vers La Bête. Passer devant le cimetière des chiens. Traverser La Bête puis à la mare suivre la route sur la gauche. Continuer tout droit rue de l'Enclos puis à gauche le chemin des Grands Prés sur quelques mètres puis encore à gauche le chemin du Pavillon.
- 6 Remonter l'allée de la forêt dans le bois jusqu'à la D11.
- 7 Prendre tout de suite le chemin de droite (sans retraverser la départementale) qui longe le bois jusqu'aux Loges.
- 8 Traverser Les Loges, puis prendre le chemin de gauche qui rejoint la rue du Parc. Revenir par la rue du Parc.
- 9 A l'intersection, prendre à gauche la rue du Stade puis traverser le petit bois en prenant le chemin de droite pour regagner le parking de la salle des fêtes.

SUR LES CHEMINS DE BRÉVAL...

”Le randonneur ne laisse derrière lui que l’empreinte de ses semelles.”

- Avant de partir seul, signaler son itinéraire à une tierce personne.
- Se renseigner sur les périodes et jours de chasse.
- Tenir les chiens en laisse.
- Ne rien jeter, emporter ses déchets.
- Ne pas allumer de feu.
- Respecter les propriétés privées.
- Rester sur les chemins.
- Respecter la faune et la flore en les observant uniquement et rester silencieux et discret.
- Rester prudent lors de franchissement d'axes routiers.
- Observer en tout lieu et toute circonstance le code de la route.

SUR LES CHEMINS DE BRÉVAL

DE BRÉVAL À LA CHAPELLE DE BONNE-NOUVELLE en passant par la forêt

Balisé en rouge : 9 km

PARCOURS N°

5



